



CAP | BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL 2022

L'ORAL DE PRÉSENTATION DU CHEF-D'ŒUVRE

50 % de la note* attribuée au chef-d'œuvre**

* Les 50 % complémentaires = la moyenne des notes du livret scolaire ou du livret de formation afférentes au chef-d'œuvre.

** 100 % de la note attribuée au chef-d'œuvre pour les élèves des établissements privés hors contrat et les apprentis des centres de formation non habilités à pratiquer le contrôle en cours de formation.



En entrant dans la salle, le candidat présente à la commission d'évaluation **sa pièce d'identité** et **sa convocation**.

1^{er} TEMPS DE L'ÉPREUVE 5 min

- Le candidat présente **son diplôme** et **sa spécialité**.
- Il explique **la démarche de réalisation de son chef-d'œuvre** et sa contribution au projet si celui-ci est collectif.
- Il expose **les difficultés** et **les aspects positifs** de sa démarche et de son projet.

2^e TEMPS DE L'ÉPREUVE 5 min en CAP

Le candidat **échange** avec les membres de la commission d'évaluation qui l'invitent à présenter :

- **son avis sur la production** réalisée ;
 - les **améliorations** possibles ou les **perspectives de développement** de son projet ;
- et en complément, si le candidat est **en baccalauréat professionnel** :
- les **dimensions socio-économique, culturelle, environnementale et numérique** de son projet ;
 - les **compétences acquises** au cours de l'élaboration de son chef-d'œuvre et qui lui seront utiles pour son insertion professionnelle ou sa poursuite d'études.

Le candidat peut apporter et utiliser librement pendant son oral **un support de cinq pages recto maximum**.

Ce support candidat :

- ne doit pas nécessiter la mise à disposition d'un quelconque matériel ;
- ne doit pas être lu par le candidat ;
- ne peut pas être consulté par la commission d'évaluation sans l'accord du candidat ;
- n'est pas évalué par la commission d'évaluation.

L'oral de présentation du chef-d'œuvre se déroule dans le respect des gestes barrières et du protocole sanitaire en vigueur.